

**RÈGLEMENT NUMÉRO 334**

**ABOLITION DES RÈGLEMENTS NOS 2, 3, 4, 10, 26, 29, 33, 63, 140 ET 195  
ET DE TOUS AUTRES RÈGLEMENTS ANTÉRIEUREMENT ADOPTÉS  
RELATIVEMENT AUX OBJETS SOUS-MENTIONNÉS**

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par Sarto Dubé lors de la session du 10 septembre 2018 ;

**ATTENDU QUE** les règlements nos 2, 3, 4, 10, 26, 29, 33, 63, 140 et 195 ne sont plus requis sur le territoire de la Municipalité de Saint-Pacôme car ils sont présentement désuets ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le présent règlement portant le numéro 334 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

**QUE soient par les présentes abrogés les règlements suivants :**

- **numéro 2** modifiant la période pour le paiement de la compensation pour l'aqueduc village ;
- **numéro 3** modifiant le montant de la compensation pour les abonnés de l'aqueduc Côte des Chats ;
- **numéro 4** concernant les manifestations publiques ;
- **numéro 10** constituant une commission municipale de la Côte des Chats ;
- **numéro 26** déterminant la durée et les procédures pour la période de question, la non obligation de lire les procès-verbaux et la lecture des comptes à payer ;
- **numéro 29** concernant les élections municipales ;
- **numéro 33** relatif à la protection des non-fumeurs dans les lieux publics ;
- **numéro 63** décrétant un tarif lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule ;
- **numéro 140** concernant l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc public ;
- **numéro 195** concernant l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc public ;

**QUE** le présent règlement abroge aussi tous les autres règlements antérieurement adoptés relativement aux objets sous-mentionnés pour chaque règlement.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

**ADOPTÉ À SAINT-PACÔME, CE 2<sup>e</sup> JOUR D'OCTOBRE 2018.**

---

Robert Bérubé  
Maire

---

Christiane Lemire  
Directrice générale

Avis de motion : 10 septembre 2018

Adoption : 2 octobre 2018

Publication et entrée en vigueur : 4 octobre 2018

